

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 23 OCTOBRE 2020

N° 2020-07-09

L'an deux mille vingt, le vingt-trois octobre à neuf heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf octobre deux mille vingt, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

### Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 22  
Exprimées par pouvoirs : 10  
**Total (mini 19) : 32**

**Quorum atteint**

**3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte  
d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Jacqueline BOUYAC

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme  
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**10 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Danielle TOUCHE

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BESSON à Claude AURIAS, Serge ROUX à Didier-Claude BLANC, Marie-Pierre MONIER à Sébastien BERNARD, Eliane BARREILLE à Jacqueline BOUYAC, Lionel TARDY à Robert GARCIN, André GILLES à Corinne MOULIN, Pascale ROCHAS à Roland PEYRON, Christelle RUYSSCHAERT à Éric RICHARD

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 9 heures.

Madame Jacqueline BOUYAC est nommée secrétaire de séance.

## Objet : Plan loup et activités d'élevage – investissement : engagement de la 2<sup>e</sup> phase d'achat de pièges photographiques - choix du prestataire

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2019-05-01 en date du 31 mai 2019

Le Président expose,

Dans le cadre du plan loup et activités d'élevage, le Parc a déposé un projet d'investissement dans différents matériels permettant de renforcer les connaissances sur le loup et les chiens de protection. Ce plan d'investissement est rendu possible grâce au soutien financier de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat de Parc 2019-2021.

Une première phase d'investissement a eu lieu avec l'acquisition de GPS dans le cadre d'un suivi des chiens de protection sur deux exploitations.

Le Parc s'est aussi engagé localement à mobiliser les correspondants du réseau loup pour renforcer la remontée d'informations du territoire. L'objectif est de mieux apprécier la répartition des loups sur le territoire pour anticiper les mesures de protection à mettre en œuvre.

Pour cela, l'acquisition de caméras et appareils photographiques doit permettre de renforcer la mobilisation d'un réseau local avec la mise à disposition de matériel. Le Parc prévoit de s'équiper de suffisamment d'appareils pour avoir un maillage de deux secteurs du territoire. Les données récoltées devront permettre de mieux comprendre la présence des loups sur le territoire et si possible d'identifier de nouvelles zones de présence sur le territoire. Dans la première phase d'investissement, le Parc a sollicité des prestataires pour fournir un lot de 25 appareils, avec des fonctionnalités différentes.

Une seconde phase d'acquisition de matériel supplémentaire en fonction des retours des premières utilisations a été engagée en aout 2020.

Un marché en procédure adapté est paru sur la plate-forme dématérialisée du Parc. Les entreprises étaient invitées à répondre avant 31 aout sur la base de spécifications techniques de commande.

Une seule entreprise a répondu à cette annonce. Il s'agit des « **Etablissements Paillet** ».

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

Critères pour une note sur 10	Noté sur
Prix	4 points
Proposition technique, adéquation du matériel proposé aux besoins	3 points
Accompagnement à la prise en main du matériel	3 points

Après analyse des propositions, le Président propose de retenir l'entreprise Ets Paillet, mieux disante pour un coût de 6 117,67 € HT et 7 341,20 € TTC et proposant un accompagnement à la prise en main du matériel, pour l'achat d'un lot de 20 pièges photographiques. Ce coût est compatible avec le budget de l'opération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de retenir la proposition des établissements Paillet pour l'achat de 20 pièges photographiques, pour un montant de 6 117,67 € HT et 7 341,20 € TTC
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

Le Président  
Claude AURIAS

